



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 16 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le seize septembre,
Annexe salle des fêtes du Russey LE RUSSEY à 20 heures 00,
les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date
du 10 septembre 2020, de Monsieur Gilles ROBERT, Président.

MEMBRES : En exercice : 35 ; Présent.e.s : 33 ; Absent.e.s, Excusé.e.s : 1 ; Pouvoir(s) : 0 ;
Supplée.e.s : 1 ; Ayant pris part à la délibération : 33

Sont présent.e.s: Florian GAIFFE, Denis LEROUX, Brigitte LIGNEY, Valérie PAGNOT, Bernard PRETOT, Jérôme RENAUD, Gilles ROBERT, Dominique RONDOT, Samuel SANDOZ, Nicolas FAIVRE, Carole REVILLOT, Roland PERROT, Monique GASNER, Florian TRIPONNEY, Valérie LIGIER, Jean-Louis FERNANDEZ, Eloise SCHNEIDER, Eric CLEMENCE, Marion JANIN-MANIFICAT, Corinne PARATTE, Marc SIMON, Marlène RENAUD, Ludovic JACOULOT, Jocelyne ERNST, Pierre BURNEQUEZ, Lucine FAIVRE, Manuela RAMBAUD, Hervé VIENNET, Samuel RUSSO, Charlène VERMOT-DESROCHES, Stéphane GUILLEMIN, Jean-Luc VUILLEMIN, Christian FAIVRE

Sont absent.es, excusé.e.s: Jean-Marc LERAT

Sont supplée.e.s: Eric HUMBERT par Sylvain GUILLEMIN

Sont représenté.e.s:

Secrétaire de séance : Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Monsieur Florian GAIFFE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a acceptées.

Délibération n° :
D_2020_099

OBJET :
Taxe de séjour : fixation des tarifs pour l'année 2021

Conformément aux articles L.2333-30 et L.2333-41 du CGCT, les tarifs de la taxe de séjour doivent être arrêtés par le Conseil Communautaire avant le 1^{er} octobre de l'année en cours pour être applicables à compter de l'année suivante.

Le barème suivant est appliqué à partir du 1^{er} janvier 2021.

Catégories d'hébergements	Fourchette des tarifs prévus par la loi	Tarif actuel	Tarif à compter du 01/01/2021
Palaces	Entre 0,70 € et 4,20 €	2.10 €	2,10 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	Entre 0,70 € et 3,00 €	1.55 €	1,55 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	Entre 0,70 € et 2,30 €	1.25 €	1,25 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	Entre 0,50 € et 1,50 €	0.85 €	0,85 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	Entre 0,30 € et 0,90 €	0.75 €	0,75 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	Entre 0,20 € et 0,80 €	0.55 €	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes.	Entre 0,20 € et 0,60 €	0.45 €	0,45 €
Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures			
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	Entre 0,20 € et 0,60 €	0.20	0,20 €

Taux de taxation pour les hébergements sans classement ou en attente de classement : 1.5%.
La taxe de séjour est perçue au réel sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

L'exposé des motifs entendu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et suppléés,

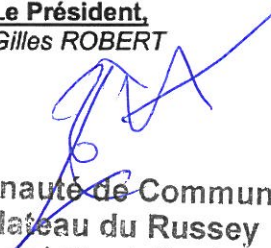
Valide la nouvelle grille des tarifs de la taxe de séjour applicables sur le territoire de la Communauté de Communes du Plateau du Russey – CCPR à compter du 1^{er} janvier 2021, selon le tableau ci-dessus.

Résultat du vote: Pour: 33, Contre: 0, Abstention: 0

Affiché le 02 octobre 2020

Pour extrait conforme,

Le Président,
Gilles ROBERT



**Communauté de Communes
du Plateau du Russey**
17 Av. de Lattre de Tassigny
25210 LE RUSSEY
Tél. 03 81 43 81 26 - Fax 03 81 43 74 17

